



Conseil économique et social

Distr. générale
27 mai 2015
Français
Original : anglais

Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

Cinquième session

New York, 5-7 août 2015

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale

Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale

Note du Secrétariat

Le Secrétariat a l'honneur de porter à l'attention du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale le rapport conjoint de l'Open Geospatial Consortium, du Comité technique 211 de l'Organisation internationale de normalisation et de l'Organisation hydrographique internationale qui est disponible uniquement dans la langue de l'original sur le site Web du Comité (http://ggim.un.org/ggim_committee.html). Le Comité d'experts est invité à prendre connaissance du rapport et à donner son avis sur les mesures que le secteur de l'information géospatiale mondiale est appelé à prendre, notamment pour ce qui est de l'adoption et de l'application de normes géospatiales de base.

Synthèse du rapport

À sa quatrième session, tenue du 6 au 8 août 2014 à New York, le Comité d'experts a adopté la décision 4/110, dans laquelle il s'est félicité des efforts faits par l'Open Geospatial Consortium, du Comité technique 211 de l'Organisation internationale de normalisation et de l'Organisation hydrographique internationale pour établir le guide relatif aux normes et le document connexe sur l'importance de l'existence de normes techniques dans le secteur de l'information géospatiale. Le Comité a convenu que le guide et le document connexe constituaient des orientations méthodologiques importantes visant à aider les États Membres à adopter et appliquer des normes géospatiales, et a fait observer qu'il était nécessaire de continuer à promouvoir les normes géospatiales et les politiques s'y rapportant et

* E/C.20/2015/1.



que les études de cas et les présentations de meilleures pratiques en la matière constituaient des moyens utiles d'en démontrer la valeur aux décideurs. Le Comité d'experts a pris note des suggestions faites par des États Membres que l'on s'appuie sur le guide et le document connexe pour tenir compte des études de cas, de la proposition de valeur ajoutée, des questions relatives à la capture et à la qualité des données et des politiques connexes, et a prié le Secrétariat de collaborer avec les organismes internationaux de normalisation et de lui en faire rapport à sa prochaine session.

Le rapport offre une description des initiatives prises par les organismes internationaux de normalisation pour poursuivre leur collaboration en s'appuyant sur le guide et le document connexe, l'accent étant mis sur les études de cas, la proposition de valeur ajoutée, la capture et la qualité des données et les politiques connexes. On y trouve aussi des suggestions tendant à ce que le Comité d'experts examine les meilleurs moyens de continuer de promouvoir les normes géospatiales et les politiques s'y rapportant, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Comme il a été décidé à sa quatrième session, le Comité d'experts sera saisi de la version définitive du guide et du document connexe à sa cinquième session.
